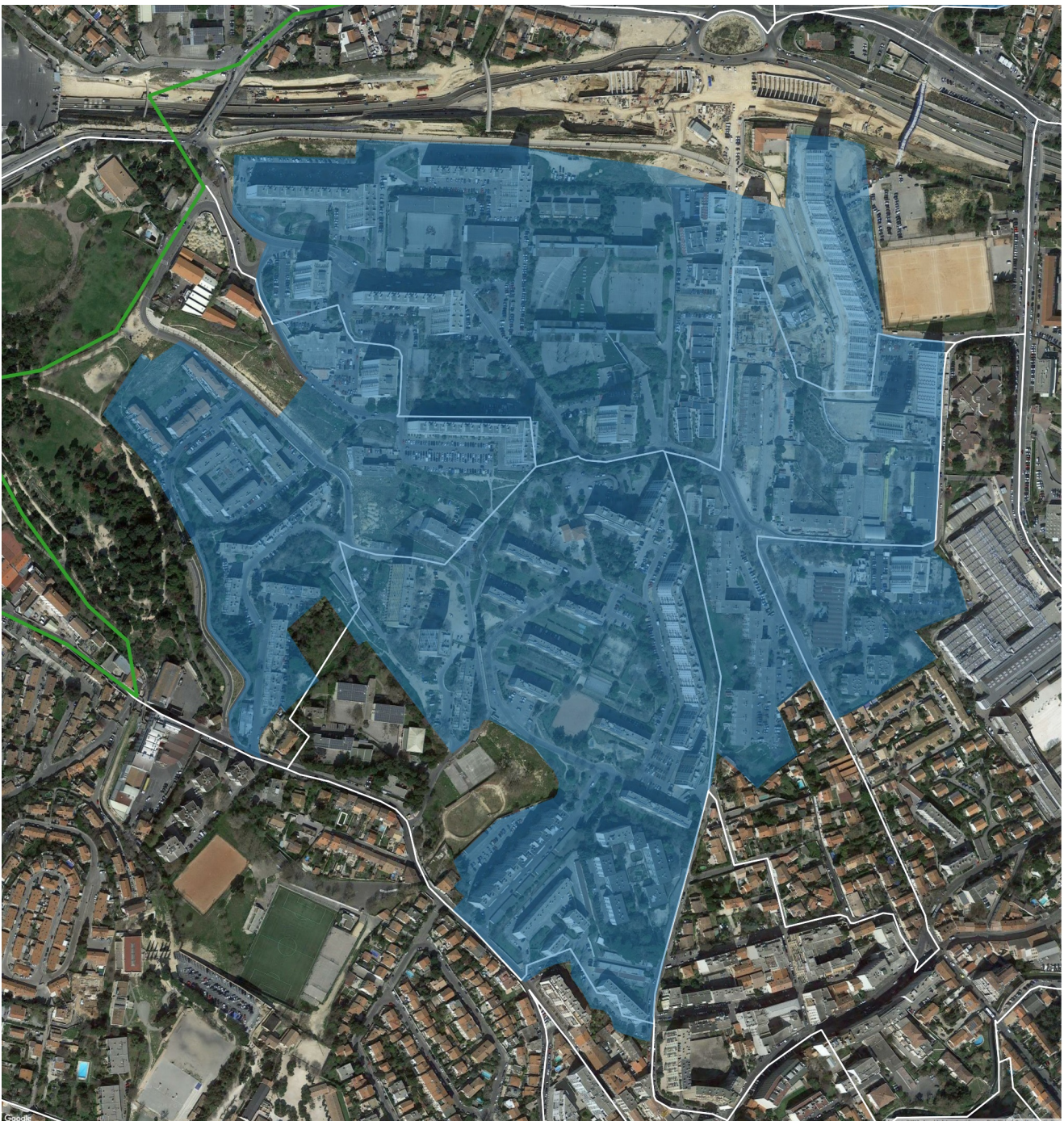


Quartier de Malpassé Corot

Ville de Marseille

10 439 habitants



42% de la population des quartiers prioritaires du PT Nord Est 13 réside sur Malpassé Corot

	Nb d'habitants	Part parmi l'ensemble de la population des QP du Nord Est 13
Malpassé Corot	10 439	41,9%
Balustres Cerisaie	2 122	8,5%
Frais Vallon Le Clos La Rose	8 777	35,2%
Le Petit Séminaire	1 428	5,7%
La Marie	1 256	5,0%
Les Olives	882	3,5%
QP du PT - Nord Est 13	24 904	100,0%
QP d'Aix-Marseille-Provence	301 949	

Source : CGET & Insee 2013

24 904 habitants résident sur les 6 quartiers de la Politique de la ville du PT Nord Est 13. Ils représentent 8% de la population habitant dans les quartiers de la Politique de la ville de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

10 439 habitants résident sur le quartier de Malpassé Corot soit 42% de la population des QP du pôle territorial.

Note méthodologique :

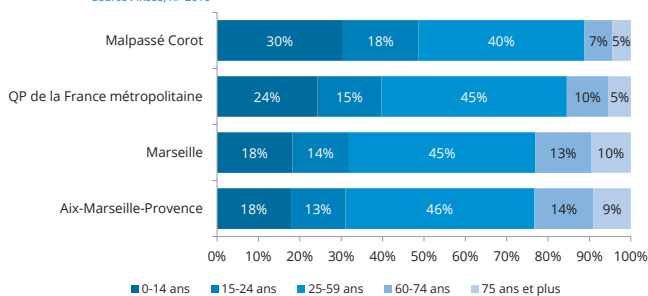
L'insee a transmis en 2015 une estimation de données à partir des chiffres du RP 2010 aux contours exacts des nouveaux quartiers prioritaires. A partir des ratios transmis par l'Insee, le Compas a ré-estimé (dès qu'il était possible de le faire) les sous-populations de chacun des quartiers.

Tous les graphiques et tableaux de ce document sont construits à partir de ces données à l'exception de la partie «revenus-pauvreté».

Près de la moitié de la population du quartier a moins de 25 ans

Répartition de la population par tranches d'âge

Source : Insee, RP 2010



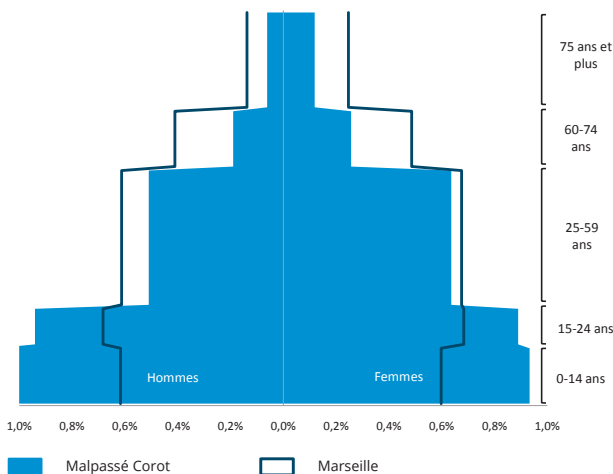
A l'image de l'ensemble des quartiers prioritaires français, le quartier de Malpassé Corot possède une population plus jeune que sa population communale.

Ainsi 48% de sa population a moins de 25 ans (**3 170 enfants de moins de 15 ans et 1 910 jeunes de 15-24 ans**).

La population en âge d'être active (**les 25-59 ans**) représente **40%** des habitants du quartier (**4 190 personnes**).

12% du quartier a 60 ans ou plus (**dont 700 personnes de 60-74 ans et 470 de 75 ans et plus**).

La structure par âge du quartier est ainsi proche de celle observée sur l'ensemble des Qp de France métropolitaine, avec une sur-représentation des moins de 25 ans.



3,7 fois plus de moins de 20 ans que de 60 ans et plus

L'indice d'évolution des générations âgées est proche de l'indice observé au niveau communal. **Le quartier compte ainsi en 2010, 1,5 fois plus de 60-74 ans que de 75 ans et plus.**

Le vieillissement à venir de ces générations est moins élevé qu'en moyenne sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la France métropolitaine (il est de 1,9 à l'échelle nationale en 2010).

L'indice de jeunesse permet de mesurer le vieillissement à venir sur le territoire. Sur le quartier, il y a **3,7 fois plus de moins de 20 ans que de 60 ans et plus** (contre un rapport de 1,1 à l'échelle communale). Cet indice est très supérieur à celui observé sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la France métropolitaine (2,1).

	Indice de jeunesse	Indice d'évolution des générations âgées		indice
		60-74 ans	75 ans et plus	
Malpassé Corot	3,7	699	470	1,5
QP de la France métropolitaine	2,1	485 285	259 459	1,9
Marseille	1,1	114 403	81 724	1,4
Aix-Marseille-Provence	1,0	261 378	165 156	1,6

Source : Insee, RP 2010

Note méthodologique :

L'indice de jeunesse rapporte le nombre de moins de 20 ans à la population de 60 ans et plus. Plus l'indice est fort, plus la population est jeune, mais induit un vieillissement à venir important.

L'indice d'évolution des générations âgées rapporte les 60-74 ans aux 75 ans et plus. Plus cet indice est important plus le vieillissement à venir de la population risque d'être important (basculement des 60-74 ans dans la génération des 75 ans et plus).

Des ménages plus grands que sur le reste de la commune

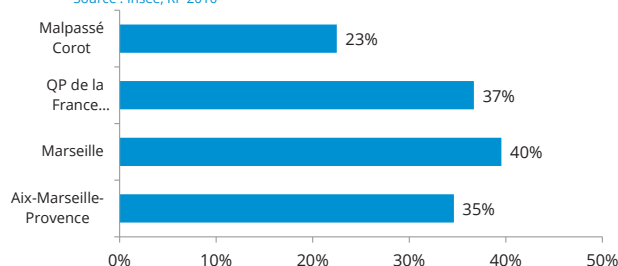
	Nb de personnes par résidence principale	Nb de ménages
Malpassé Corot	3,0	3 480
QP de la France métropolitaine	2,3	2 089 043
Marseille	2,2	379 139
Aix-Marseille-Provence	2,3	787 791

Source : Insee, RP 2010

Le nombre de ménages sur le quartier est estimé à 3 480.

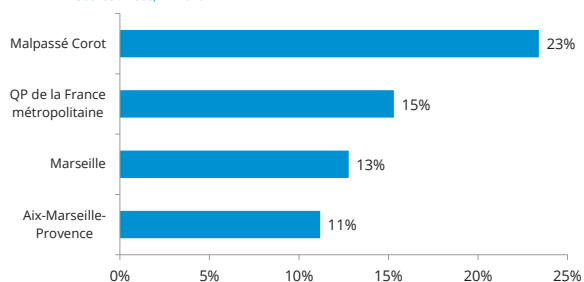
La taille moyenne des ménages (nombre de personnes par résidence principale) est bien plus élevée qu'à l'échelle communale et qu'en moyenne sur l'agglomération (3,0 contre respectivement 2,2 et 2,3).

Part des ménages d'une personne parmi l'ensemble des ménages
Source : Insee, RP 2010



La proportion de personnes seules explique en partie ce phénomène puisqu'elle est plus faible sur le quartier (23%) que sur la commune (40%). **On estime ainsi à 780 le nombre de personnes seules sur le quartier. Parmi elles, 490 sont des femmes et 290 des hommes (63 et 37%).**

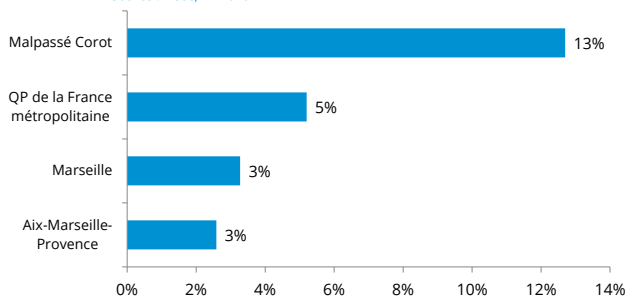
Part des familles monoparentales
Source : Insee, RP 2010



La structure de l'habitat (présence de logements sociaux) au sein des quartiers prioritaires induit une forte concentration des ménages monoparentaux, ménages bien souvent les plus précaires sur le plan monétaire. **Sur le quartier, 23% des ménages sont monoparents, soit 810** (contre 13% à l'échelle communale).

Part des ménages de 6 personnes et plus

Source : Insee, RP 2010



13% des ménages du quartier sont des ménages de 6 personnes ou plus (440 ménages). La part de ces ménages de grande taille est relativement faible au niveau communal (3%).

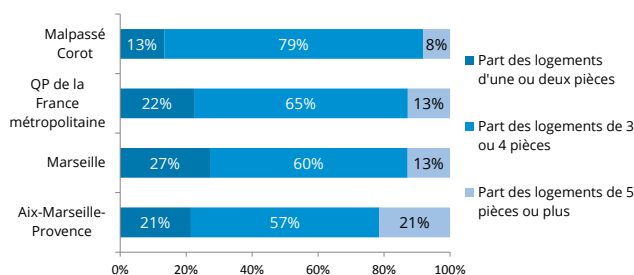
A l'échelle de l'ensemble des quartiers prioritaires de la France métropolitaine, la proportion atteint 5%.

13% des ménages vivent dans un logement inférieur à 3 pièces

Le nombre de personnes par ménage sur le quartier est plus élevé qu'en moyenne sur la commune, la proportion de **T1 ou T2** y est aussi plus faible (**13% des résidences principales contre 27%, soit 470 environ**). En revanche la proportion de logements de taille moyenne (T3 et T4) atteint 79% (2 730 logements), contre 57% à l'échelle communale.

Répartition des logements selon le nombre de pièces

Source : Insee, RP 2010



Deux fois plus d'étrangers qu'en moyenne communale

	Nb d'étrangers	Part d'étrangers dans la population
Malpassé Corot	1 618	16%
QP de la France métropolitaine	893 693	19%
Marseille	66 303	8%
Aix-Marseille-Provence	104 234	6%

Source : Insee, RP 2010

16% de la population du quartier est d'origine étrangère, soit environ 1 620 personnes. A l'image de l'ensemble des quartiers prioritaires de la France métropolitaine, la part d'étrangers est nettement plus importante que sur les territoires non-inscrits à la Politique de la ville (8% d'étrangers en moyenne communale).

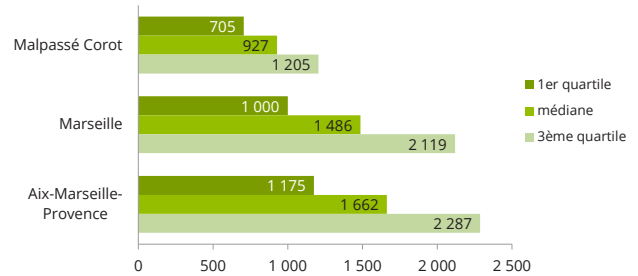
Un niveau de vie médian mensuel égal à 930€

Avec un niveau de vie médian de 930€ par mois sur le quartier, l'écart atteint 560€ avec celui de la commune.

L'écart est moindre au sein des populations pauvres puisqu'il est de 300€ au niveau du 1er quartile. En revanche, les 25% les plus aisés du quartier prioritaire ont un niveau de vie au minimum plus faible de 910€ que ceux de la commune.

Revenus mensuels disponibles par unité de consommation (en euros)

Source : Insee, FiLoSoFi 2013



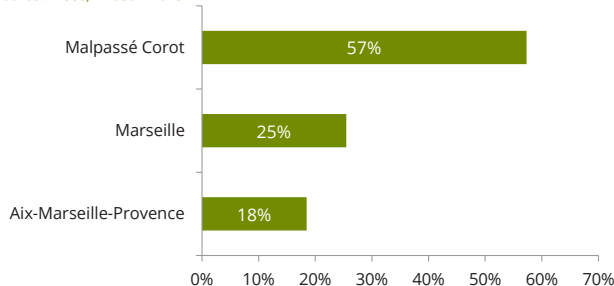
Note méthodologique :

Les données sur les niveaux de vie et les taux de pauvreté proviennent de la source fiscale FiLoSoFi 2013.

Le revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé «niveau de vie», est le revenu disponible par «équivalent adulte». Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC (ou niveau de vie).

Plus de la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté

Taux de pauvreté
Source : Insee, FiLoSoFi 2013



Avec un niveau de vie plus faible, le taux de pauvreté relevé sur le quartier est logiquement plus important qu'à l'échelle de la commune. Ainsi, **57% de la population du quartier vit sous le seuil de pauvreté national, soit environ 5 980 personnes.**

Note méthodologique :

Le taux de pauvreté représente la part des personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60% du revenu médian national (soit un niveau de vie inférieur à 1 000€ par mois et par unité de consommation en 2013). Compte tenu de la prise en compte des structures familiales (nombre d'unités de consommation),

- une personne seule est pauvre si elle vit avec moins de 1 000€ par mois ;
- un couple sans enfant à charge est pauvre s'il vit avec moins de 1 500€ par mois en cumulant l'ensemble des ressources du ménage ;
- une famille monoparentale avec un enfant est pauvre dès lors qu'elle présente un niveau de vie inférieur à 1 300€ par mois ;
- un couple avec deux enfants est pauvre si la somme des ressources du ménage n'atteint pas 2 100€ par mois.

40% des ménages bénéficient des minima sociaux

	Allocataires des minima sociaux	Taux de couverture des ménages	Allocataires selon prestation		Part des ménages couverts selon prestation	
			AAH	RSA socle	AAH	RSA socle
Malpassé Corot	1 385	39,8%	323	1 062	9,3%	30,5%
Marseille	69 568	18,3%	17 882	51 686	4,7%	13,6%
Aix-Marseille-Provence	106 207	18,3%	29 550	76 657	3,8%	9,7%

Source : Cnaf 2015 & Insee RP 2010

40% des ménages du quartier sont couverts par les minima sociaux en 2015, soit 1 390 ménages. La proportion est ainsi supérieure de **22 points** à la moyenne communale. Plus des trois quarts de ces allocataires sont bénéficiaires du **RSA Socle (77% soit 1 060 ménages)**. Ainsi 31% des ménages recensés en 2010 par l'Insee touchent cette allocation.

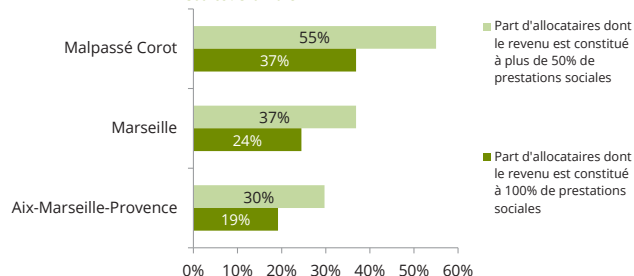
Note méthodologique :

Les données des allocataires issues de la Cnaf 2015 sont transmises par l'Insee aux contours exacts des quartiers prioritaires. Certains quartiers dont l'information n'a pu être géolocalisée ne sont pas renseignés ; de fait le niveau «ensemble des QPV de la France métropolitaine» n'est pas disponible.

37% des allocataires du quartier ont des revenus dépendant totalement des prestations

Le niveau de dépendance des allocataires aux prestations sociales

Source : Cnaf 2015



Du fait d'un niveau de vie relativement faible de la population du quartier, la dépendance aux prestations reste très importante.

Ainsi plus de la moitié des allocataires de la CAF ont des revenus dépendant de moitié de ces prestations (55% soit 1 470 ménages) et 37% ont des revenus dépendant totalement des prestations (990 ménages). C'est respectivement 22 et 13 points de plus que la moyenne communale.

43% des assurés sociaux couverts par la CMU-C

	Population couverte par la CMU-C	Répartition selon la tranche d'âge			Taux de couverture des assurés sociaux			
		Moins de 18 ans	25-49 ans	50-59 ans	Moins de 18 ans	25-49 ans	50-59 ans	Total
Malpassé Corot	3 703	1 769	1 170	320	63%	41%	35%	43%
Marseille	123 344	52 337	42 664	12 564	33%	17%	15%	18%
Aix-Marseille-Provence	173 551	72 221	60 638	17 940	11%	11%	9%	12%

Source : Cnam 2015

Environ 3 700 personnes bénéficient de la CMUC sur le quartier à la fin de l'année 2015, **soit 43% des assurés sociaux**. Là encore l'écart avec la commune est important puisqu'il atteint 25 points.

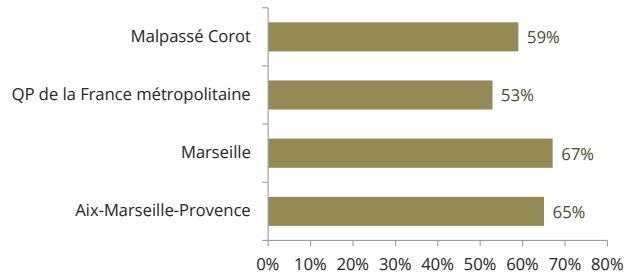
Quelque soit le territoire observé, **le taux de couverture le plus important se situe chez les populations jeunes (moins de 18 ans) : 63% bénéficie de la CMU-C sur le quartier de Malpassé Corot.**

59% des jeunes de 16-24 ans sont scolarisés

Potentiellement, un faible taux de scolarisation induit de faibles niveaux de formation sur le quartier et une présence plus importante d'ouvriers et d'employés (dont la qualification requise est moins élevée que sur les autres CSP).

Sur le quartier, le taux de scolarisation des 16-24 ans atteint 59%, soit 6 points de plus que celui de l'ensemble des QP de la France métropolitaine (53%). Il est néanmoins inférieur à la moyenne communale (8 points de moins).

Taux de scolarisation des 16-24 ans
Source : Insee, RP 2010

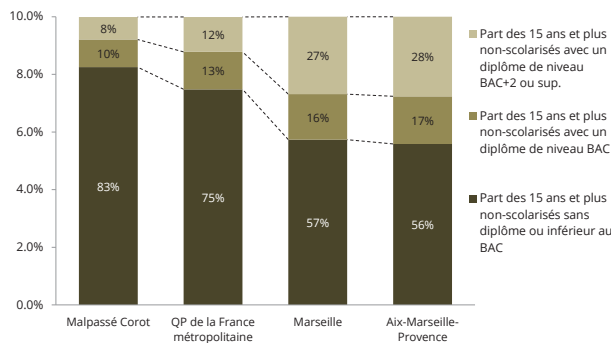


Note méthodologique :

Le taux de scolarisation couvre les 16-24 ans. Si un faible taux induit une probabilité d'échec scolaire plus importante, cela est surtout vrai chez les 16-18 ans. De plus, l'indicateur ne traduit qu'une scolarité étudiante plus ou moins longue, mais pas nécessairement un «échec» scolaire ou un bas niveau de formation (sortie sans diplôme ou avant le BAC).

83% de la population non-scolarisée possède un bas niveau de formation

Répartition des 15 ans et plus non-scolarisés selon leur niveau de formation
Source : Insee, RP 2010



Note méthodologique :

Le calcul des niveaux de formation se réalise sur la population des 15 ans et plus ayant achevé leur scolarisation.

Les bas niveaux de formation (inférieurs au BAC) regroupent les sans-diplômes, les CEP, CAP-BEPC, et brevet des collèges.

Le niveau de formation est nettement inférieur dans les quartiers de la Politique de la ville qu'ailleurs ; dû notamment à une scolarité bien souvent écourtée.

Sur le quartier, la part des 15 ans et plus non-scolarisés sans diplôme ou inférieur au BAC atteint 83%, soit 8 points de plus que la moyenne des quartiers prioritaires métropolitains. Ce taux est supérieur de 26 points à celui de la ville de Marseille (57%).

Par conséquent **la part des 15 ans et plus non-scolarisés avec un diplôme de niveau BAC+2 ou sup. n'est que de 8% sur Malpassé Corot**, contre 27% au niveau communal.

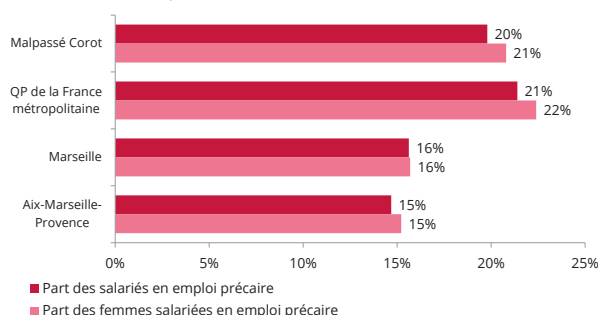
34% des 15-64 ans sont en emploi

Le taux d'emploi des 15-64 ans sur le quartier est inférieur à celui de l'ensemble des quartiers prioritaires métropolitains (34% contre 47%). Il est également inférieur à la moyenne communale qui atteint 55%.

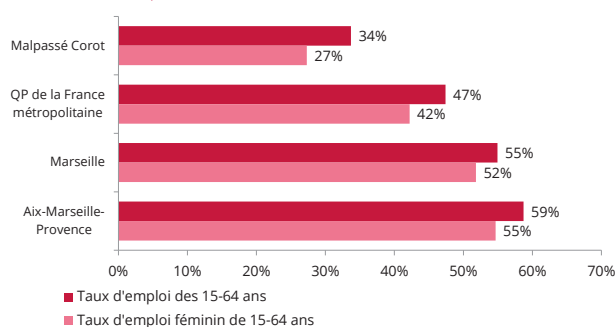
A ce faible taux d'emploi, se cumule une forte précarité dans l'emploi, puisque **20% des salariés sont en contrat dit précaire** (à durée déterminée).

Le **taux d'emploi féminin** est plus faible que celui des hommes sur le quartier puisqu'il n'est que de **27%** (contre 52% sur la commune). La **précarité de l'emploi** est également prononcée chez les salariées : **21%**.

Part des salariés en emploi précaire
Source : Insee, RP 2010



Taux d'emploi des 15-64 ans
Source : Insee, RP 2010



Note méthodologique :

Les données des 2 graphiques ci-contre sont issues des estimations RP de l'Insee de 2010.

Le taux d'emploi rapporte les 15-64 ans en emploi à la population de 15-64 ans du territoire. Le **taux d'emploi féminin** rapporte le nombre de femmes de 15-64 ans en emploi à la population féminine de 15-64 ans du territoire.

Sont considérés comme **contrats précaires** les contrats à durée déterminée, les contrats d'intérim, les emplois aidés, les apprentis et les stagiaires rémunérés. La part des salariés en contrats précaires donne une indication de la stabilité d'accès à l'emploi de la population salariée résidant sur le territoire.

23% des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis plus de 2 ans à Pôle Emploi

	Nb de DEFM des catégories ABC en 2016	Répartition selon le sexe				Demandeurs de longue durée (2 ans ou plus)	
		Hommes		Femmes		Nb	%
		Nb	%	Nb	%		
Malpassé Corot	1 215	686	56%	529	44%	280	23%
QP d'Aix-Marseille-Provence	46 167	26 305	57%	19 595	42%	11 365	25%

Source : Insee, Pôle Emploi 31/12/2016

A la fin de l'année 2016, **1 215 demandeurs d'emploi des catégories ABC** résident sur le quartier, dont 56% d'hommes.

Le **chômage de longue durée (2 ans ou plus)** sur le quartier est inférieur à la moyenne de l'ensemble des quartiers prioritaires d'Aix-Marseille-Provence (23 contre 25%).

Note méthodologique :

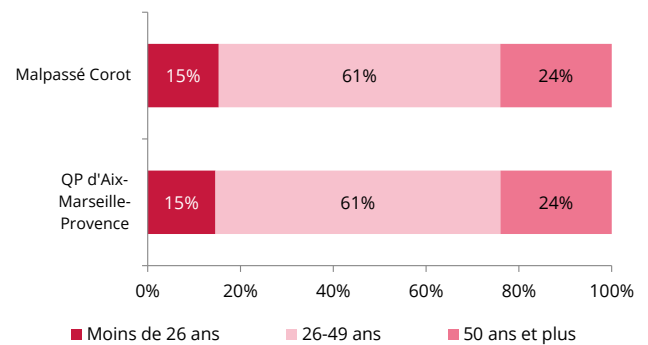
Les données sur les demandeurs d'emploi sont issues de Pôle Emploi et transmises par l'Insee à l'échelle du contour exact des quartiers de la Politique de la ville. Certains quartiers dont l'information n'a pu être géolocalisée ne sont pas renseignés ; de fait le niveau «ensemble des QPV de la France métropolitaine» n'est pas disponible.

Les données décrivant le sexe, l'âge et la durée du chômage se rapportent aux DEFM des catégories ABC au 31/12/2016.

61% des demandeurs d'emploi ont entre 26 et 49 ans

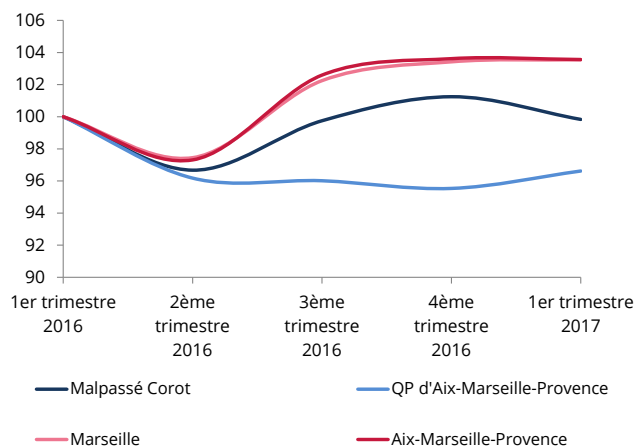
Compte tenu des tranches d'âge considérées, les 26-49 ans représentent assez logiquement la majeure partie des DEFM des catégories ABC, quel que soit le territoire. **61% des demandeurs d'emploi sont âgés de 26 à 49 ans.** Sur le quartier de Malpassé Corot, la part des DEFM âgés de moins de 26 ans atteint 15%, et celle des personnes âgées de 50 ans et plus 24%.

Répartition par âge des DEFM des catégories ABC
Source : Insee, Pôle Emploi 31/12/2016



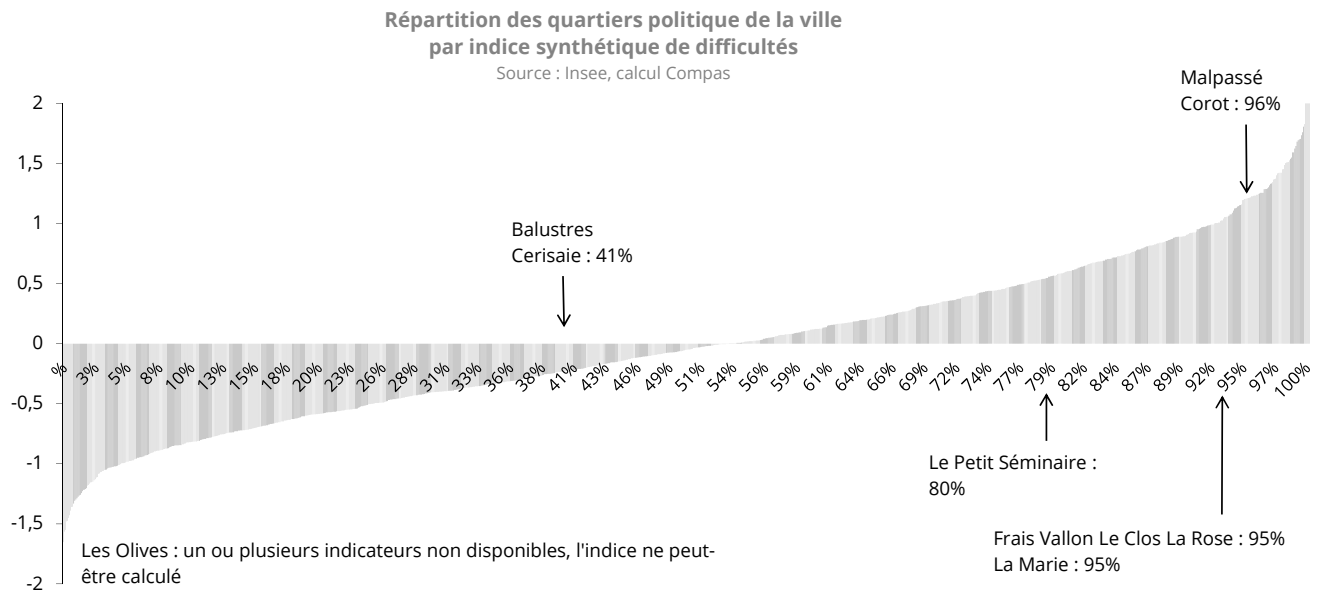
Une hausse du nombre de demandeurs d'emploi depuis le 2ème trimestre 2016

Evolution du nombre total de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C (base 100 en mars 2016)
Source : Insee, Pôle Emploi



Le nombre de demandeurs d'emploi est stable sur l'année 2016. En effet ils étaient 1 202 au 1er trimestre 2016 et 1 200 un an plus tard, au 1er trimestre 2017.

Positionnement des quartiers selon l'indice de difficultés



L'indicateur synthétique de difficulté place quasiment tous les quartiers du PT Nord Est 13 dans la deuxième moitié de l'axe : ces quartiers concentrent davantage de difficultés que la moyenne des quartiers prioritaires métropolitains, le quartier Malpassé Corot présentant la situation la plus défavorable parmi les quartiers du PT.

Le quartier de Malpassé Corot se situe au 1 122ème rang des quartiers prioritaires métropolitains (parmi les 1 174 dont la donnée est disponible sur les 4 indicateurs), c'est à dire parmi les 4% les plus fragiles.

Note méthodologique :

L'indice synthétique des difficultés classe les quartiers prioritaires de la Politique de la ville en fonction de l'intensité de leurs difficultés sociales et économiques. Cet indice correspond à la somme des écarts de quatre indicateurs par rapport à la moyenne de l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville. Les indicateurs choisis sont les suivants :

- Part des ménages à bas revenus (en %),
- Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme de niveau inférieur au BAC (en %),
- Part des familles monoparentales (en %),
- Part des emplois précaires (CDD, Intérim, emplois aidés, apprentis et stages rémunérés) (en %).

Ces indicateurs ont été choisis en fonction de leur disponibilité et de leur représentation de difficultés sociales et/ou économiques. Chaque indicateur mesure un type de difficultés : pauvreté (ménages à bas revenus), bas niveau de formation (sans diplôme ou avec un diplôme niveau inférieur au BAC), composition familiale (famille monoparentale) et emploi (emplois précaires).

Le graphique ci-dessus réparti l'ensemble des 1 174 quartiers prioritaires de la Politique de la ville par indice synthétique de difficultés en les classant par ordre croissant (seuls les quartiers où toutes les données sont disponibles ont été pris en compte). Plus l'indice est élevé, plus les difficultés sont importantes. Quand l'indice est négatif, l'intensité des difficultés du quartier est inférieure à la moyenne de l'ensemble des quartiers prioritaires pris en compte.

